



Procès-verbal No 21 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 09 décembre 2015 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015
- 3) Assermentation
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Budget 2016 (préavis no 53)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions - votation
- 7) Règlement communal du cimetière et de son annexe en matière de taxes
et d'émoluments (préavis no 54)
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions – votation
- 8) Communications des délégués communaux
- 9) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
S. Adams	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p>1) Appel</p> <p>- 38 présents</p> <p>- 6 excusés :</p> <p style="margin-left: 40px;">Mme Cl.-L. Derbigny Mme N. Vez-Raymond M. F. Piderit M. F. Mühlemann M. R. Fahrni M. F. Di Pierro</p>
S. Adams	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015</p> <p>La correction suivante est demandée :</p> <p>Page 3, intervention de M. Blumenstein, 2^{ème} paragraphe : ajouter « Pour la zone 30 km/h, informe avoir reçu du Canton l'homologation partielle des routes » et fait un bref descriptif à l'aide du beamer.</p> <p>Il n'y a pas d'autre demande de correction et le P.V. est accepté par :</p> <p>Oui : 37 Non : 0 Abstention : 0</p>
S. Adams	<p>3) Assermentation</p> <p>Assermentation de Mme Claire Sippel.</p> <p>Le nombre de conseillers passe à présent à 39.</p>
S. Adams	<p>4) Communications du bureau</p> <p>L'assemblée observe une minute de silence suite aux décès de M. Sebastiao et de M. Duclos.</p> <p>Donne les dates des prochains conseils : 16 mars, 22 juin, 05 octobre et le 14 décembre 2016.</p> <p>Annonce les prochaines élections, pour le Conseil et la Municipalité.</p> <p>Explique les étapes du traitement d'un préavis à l'aide du beamer.</p>
A.Blumenstein	<p>5) Communications de la Municipalité</p> <p>Informe que la construction de la nouvelle caserne des pompiers, Genolier-Givrins-Trélex, a débuté il y a une quinzaine de jours et avance selon le planning.</p> <p>Informe que le trottoir à la route de la Bellangère est terminé et que le trottoir à la route du Stand est praticable.</p>



E. Meier

Donne des infos sur le Conseil Régional. Informe que le Plan d'Investissement Régional (PIR), voté par le Conseil, n'a pas été validé par manque d'acceptation d'autres Communes. Informe qu'au mois de Mars, le Conseil devra se prononcer sur deux préavis, issus de la réflexion sur le fonctionnement du Conseil Régional. Un préavis portera sur un projet de révision des statuts et l'autre sur une nouvelle proposition des investissements régionaux, le DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise).

Informe qu'un projet d'aménagement des pistes est prévu sur le massif de La Dôle. Le but étant de pouvoir skier dans des conditions similaires à l'autre côté de la frontière pour un même enneigement. Donne un descriptif à l'aide du beamer.

Informe que dès le 13 décembre 2015 un nouvel abonnement, modulable, sera proposé aux usagers du train allant travailler sur Genève. Les personnes intéressées peuvent se renseigner dans les gares de Gland, Nyon et St-Cergue.

Donne des nouvelles de la révision du Plan d'Affectation Général. Informe que le dossier suit son cours.

Ph. Zuberbühler

Annonce les prochaines élections pour le Conseil et la Municipalité. Informe que Mme E. Meier, M. M.-O. Lequint et M. R. Zahno ne se représentent pas mais que Mme R. Jaunin, Mme A.-L. Bally et M. Ph. Zuberbühler se représentent pour une nouvelle législature.

Informe que la Municipalité a pris la décision de céder ses actions TéléDôle, pour un montant de CHF 18'000.-, suite à la proposition du Conseil Régional faite aux communes. Ceci afin d'avoir plus de poids dans la négociation. Précise que cela ne pénalise pas les comptes du fait que ses actions avaient été amorties.

Annonce que la Municipalité a pris la décision de nommer M. Luciano Santero, en tant que concierge de l'école, suite au décès de Fernando Sebastiao.

R. Jaunin

Informe de la vente des sapins de Noël le samedi 12.12.15 au lieu-dit : « Pré-de-la-Maison ».

Donne des nouvelles de l'avancement des travaux du Centre Forestier.

6) Budget 2016 (préavis no 53)

Ph. Zuberbühler

Donne des explications sur le budget 2016 et lit les conclusions du préavis.

B. Pasquier

Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.

S. Adams

Il n'y a pas de prise de parole et on passe au vote :

Oui : 37

Non : 0

Abstention : 1

7) Règlement communal du cimetière et de son annexe en matière de taxes et d'émoluments (préavis no 54)

M.-O. Lequint

Donne des explications sur le règlement communal du cimetière et lit les conclusions du préavis.

A.-Cl. Prélaz Girod

Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc avec une proposition de la



modification de l'Art.14.

- S. Adams Remercie A.-Cl. Prélaz Girod pour avoir accepté de remplacer F. Mühlemann dans la commission.
- F.-H. Bovet S'étonne de la formulation du rapport de la Commission Ad'hoc : « Art.1, ...ne pas suivre l'amendement demandé par F.-H. Bovet et soutenu par 27 conseillers... », précise que cet amendement n'a pas été soutenu par 27 conseillers mais que c'était l'objet d'un vote. S'étonne que l'on passe par-dessus une décision du Conseil.
- M.-O. Lequint Précise que c'est effectivement une décision du Conseil, mais qui pose problème. Explique qu'avec cet article, le Conseil permet à La Municipalité de gérer des cas exceptionnels.
- F.-H. Bovet Revient sur le fond, car la Municipalité est revenue sur une décision du Conseil. Pense que si la Municipalité prend des décisions dans le dos du Conseil, cela peut-être douteux sur des sujets plus sensibles que celui du règlement du cimetière.
- M.-O. Lequint Précise que la Municipalité est bien consciente du refus de l'article par la majorité des Conseillers, mais explique qu'il est dommage et difficile d'appliquer cet article lorsque l'on se retrouve face à des familles endeuillées.
- A.-Cl. Prélaz Girod S'excuse d'avoir mal formulé la phrase en rédigeant le rapport de la Commission.
- R. Derbigny Explique que le vote du Conseil n'a pas été respecté. Propose de refaire un vote.
- M.-O. Lequint La Municipalité propose au Conseil d'accepter l'ajout dans l'art.1 et de ce fait, de revenir sur sa décision.
- H. Lequint Pense que si le Conseil ne peut plus changer de décision, alors il ne fait plus rien.
- F.-H Bovet Précise que le Conseil peut tout à fait changer de décision, mais sur la base d'un préavis clair.
- Ph. Zuberbühler Explique que la Municipalité ne cherche pas à contredire une décision du Conseil. Pense que personne ne s'est rendu compte, lors du dépôt de l'amendement, de l'ampleur du cas de cet article.
- S. Adams Résume que c'est la manière dont cela a été présenté, qui aurait dû être plus explicite afin de bien différencier les modifications demandées par le canton et la proposition de la Municipalité de remettre un article préalablement supprimé par le Conseil.
- Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote de l'amendement, à la proposition, d'ajout à l'art. 14, de la phrase : « L'urne pourra être déposée seulement si le délai avant la désaffectation de la tombe est d'au minimum 15 ans ».

Oui : 31

Non : 1

Abstentions : 6

La modification est acceptée.



On passe au vote du préavis :
 Oui : 31 Non : 0 Abstentions : 7
 Le préavis est accepté.

8) Communications des délégués communaux

S. Adams Il n'y a pas de communications de la part des délégués communaux.

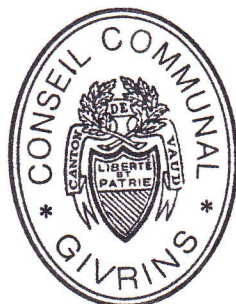
9) Propositions individuelles et divers

P.-A. Hauser Demande qui va payer les travaux entrepris au Chemin des Mortiers ?
 A. Blumenstein Explique que ces travaux sont prévus dans le budget communal.
 M. Verzelloni Trouve que les lumières sur le trottoir à la Route de la Bellangère éblouissent les automobilistes. Demande si cela peut-être modifié.
 A. Blumenstein Informe qu'elles ont été modifiées dernièrement.
 A.- Cl. Prélaz Girod Remercie la Municipalité pour le terrain de foot synthétique.
 F.-H. Bovet Relève que des automobilistes ont roulé dans son pré, lors des travaux du trottoir à la Route du Stand et informe que ce fait est inadmissible vu que tout a été mis en œuvre pour qu'ils restent sur la route.
 A. Blumenstein Remarque qu'effectivement ce n'est pas correct et n'aurait pas dû se produire.
 L. Schweizer Précise qu'en rentrant chez lui et devant passer à la Route du Stand, ce sont les ouvriers qui lui on fait signe de passer dans le pré...
 Ph. Zuberbühler Présente les vœux de fin d'année de la Municipalité et rappelle que la coupe de l'arbre de la Municipalité aura lieu le 31 décembre 2015. Invite les conseillers à rester pour l'apéro offert par la Municipalité.
 S. Adams Il n'y a plus de prise de parole.
 Lève la séance à 21h37.

Prochaine séance : mercredi le 16 mars 2016 à 20h15

Le Président

S. Adams



La secrétaire

N. Gremlich